

DES RECOMMANDATIONS INTÉGRÉES DANS LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

FRANÇOIS BOURQUI
FRANÇOIS GINGINS

Le cadre de la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable (2005-2014) des Nations Unies a été l'occasion d'adopter en Suisse un plan de mesures afin de promouvoir cette éducation. L'une de ces mesures prévoit l'intégration dans la formation initiale et continue des enseignants.

Pour mettre en œuvre cette mesure, la Conférence suisse des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques (COHEP) a mis en place un consortium, constitué de formateurs actifs dans ce domaine au sein des hautes écoles pédagogiques. La responsabilité de ce consortium a été assurée conjointement par la HEP Zurich et la HEP Fribourg.

Travailler en consortium, créer une base de définitions

En préalable à ces recommandations, le consortium a dressé un état des lieux des prestations dans ce domaine dans les HEP de Suisse. Cet inventaire montre un paysage très hétérogène pour ce qui concerne cette éducation dans la formation des enseignants. C'est dans la formation pour le niveau préscolaire et primaire qu'il en est le plus souvent fait mention. Au secondaire 1 et 2, cette formation est peu représentée ou abordée souvent par des thématiques traitées ponctuellement et en lien avec des questions environnementales. Cette phase du travail en consortium a permis aux acteurs dans ce domaine de confronter leurs représentations, dans la richesse des différentes cultures de notre pays, et de créer ainsi, par les rencontres en équipe d'experts, une base de définitions sur laquelle fonder les futures mesures à prendre pour introduire et/ou renforcer l'Education en vue du développement durable dans la formation initiale et continue des enseignants et à la recherche y relative¹.

L'éducation en vue du développement durable: une nécessité citoyenne

Cette éducation doit, par la formation qu'elle dispense, permettre aux enfants, aux jeunes et aux adultes d'acquérir les compétences pour comprendre de manière critique le monde dans lequel ils vivent, de trouver leur place dans la société, de gagner en autonomie pour endosser les responsabilités des enjeux sociétaux complexes de notre temps, en résumé de devenir les coconstructeurs d'une société viable, équitable et durable. Cette nécessité citoyenne de s'impliquer dans des actions novatrices et créatives suppose aussi une capacité de discernement éthique, donc une réflexion sur les valeurs. L'aspect prospectif de l'EDD permet de développer de véritables «visions» pour l'avenir et représente une opportunité pédagogique exceptionnelle pour outiller les apprenants, en vue de concevoir des futurs possibles. En définitive, il s'agit, dépassant la satisfaction d'égoïsmes individuels, d'acquérir des capacités pour travailler ensemble à la construction et à la mise en œuvre de développements sociétaux, de les éclairer de diverses perspectives, de les projeter vers le futur et de les soumettre à une réflexion critique².

Recommandations pour la formation des enseignants en huit mesures

Les huit mesures préconisées par le consortium représentent un socle structurel pour la mise en

œuvre de cette éducation dans la formation des enseignants et, par là même, de renforcer «en aval» cet enseignement à l'école obligatoire. Cet article présentera uniquement la mesure numéro 3, à savoir l'Education en vue du développement durable dans les cursus de formation des enseignants. Il n'en demeure pas moins que l'ensemble des mesures forme un tout indissociable et vaut ainsi par sa cohérence (voir sur le site HEP le schéma à ce sujet). Les mesures concernant la mission de recherche et développement, l'Education en vue du développement durable dans la formation continue, les missions des HEP, la tâche dévolue aux étudiants, la gestion durable des HEP, l'évaluation et la formation d'un groupe d'experts national ne seront pas développées dans cet article.

Des cours d'introduction et des approfondissements en quatre temps didactiques

Les HEP sont encouragées à offrir aux étudiants, de manière intégrée dans leur cursus de formation, des cours d'introduction à cette éducation avec des approfondissements dans le cadre d'une pratique accompagnée. Ces savoirs sont validés par des crédits ECTS (European credits transfer system). Le parcours de formation des étudiants et des enseignants ainsi que la transposition de l'Education en vue du développement durable dans les pratiques professionnelles en classe, aussi bien en formation initiale que continue, pourraient reposer sur quatre temps didactiques³.

1. Offrir l'occasion d'aborder l'idée régulatrice⁴ de la durabilité et les champs d'action sélectionnés sous l'angle du développement durable.

Les enseignants se confronteront aux situations suivantes:

- Explorer des champs d'action (p. ex. alimentation) de manière exemplaire dans leurs

- composantes économiques, écologiques et socioculturelles. En s'appuyant sur des connaissances stabilisées, ces champs d'action seront analysés dans une perspective de durabilité.
- Cerner et évaluer des actions et décisions pertinentes quant à leurs conséquences écologiques, socioculturelles et économiques, en lien avec des réalités locales et globales, pour le présent et l'avenir.
 - Apprendre à connaître les points de vue spécifiques aux acteurs et les points de vue sociétaux, ainsi qu'identifier les conflits d'intérêts dans un champ d'action.
 - Appliquer le principe moral qui relie l'idée du développement durable aux conséquences de décisions d'actions concrètes.

2. Se confronter aux missions de l'éducation dans le contexte d'un développement durable et au rôle de l'enseignant en particulier au regard des questions éthiques et normatives.

La mission de l'école est la construction de compétences spécifiques qui permettent de participer à la création de processus du développement durable. Cette tâche exigeante nécessite un questionnement sur le rôle de l'enseignant, surtout dans le contexte de problèmes éthiques et normatifs. Ce rôle est caractérisé par une posture réflexive et critique.

Les enseignants se confronteront aux situations suivantes :

- Eclairer le sens de l'éducation et les conséquences en regard des missions éducatives dans le contexte du développement durable.
- Comprendre la mission éducative comme une aptitude à participer à la création de processus du développement durable.
- Prendre en considération des situations d'enseignement permettant la confrontation de l'enseignant et des élèves à des questions éthiques et normatives.

3. Offrir l'occasion de se confronter aux exigences didactiques en matière de mise en œuvre d'une Education en vue du développement durable à l'école obligatoire.

Les enseignants seront confrontés aux situations suivantes.

- Apprendre à connaître les exigences didactiques de la réalisation de l'Education en vue du développement durable.

- Déceler les différences des options didactiques et se forger son propre avis.
- Prendre conscience de ses habitudes de planification et les tester à l'aune des exigences de l'Education en vue du développement durable.
- Relier des exemples de pratiques aux exigences didactiques (séquences d'enseignement, instruments, matériaux, images).

4. Offrir l'occasion de mise en application d'une séquence d'enseignement personnelle et accompagnée.

Les enseignants seront confrontés aux situations suivantes.

- Dans le meilleur des cas, réalisation d'une séquence d'enseignement en classe (dans sa propre classe ou en stage). Dans l'autre cas, intégrer une séquence dans une planification (planification des séquences d'apprentissage, développement ou optimisation des moyens d'enseignement).
- En échange avec un formateur, réfléchir à son processus d'apprentissage et l'évaluer.

Les différentes disciplines pourraient toutes contribuer à la formation à cette éducation. Une conception transversale des modules est alors indispensable.

Un projet finalisé à mettre en œuvre dans les HEP

Le projet national de la COHEP est une première base de collaboration qui a abouti à poser des lignes directrices communes pour ancrer l'Education en vue du développement durable dans la formation initiale et continue des enseignants. Après d'intenses discussions, les convergences de vues et les collaborations consensuelles ont permis de dégager un socle de principes admis officiellement. Il donne une caution précieuse au développement de cette éducation dans nos institutions de formation. Les recherches et développements ont le vent en poupe et y trouvent un soutien⁵.

En revanche, l'évolution des concepts éducatifs et des pratiques professionnelles liée à l'introduction de l'Education en vue du développement durable va certainement prendre un certain temps, plus

particulièrement en lien avec la mise en œuvre concrète au quotidien dans les classes. Mais la création de l'Agence nationale Education 21 et celle d'un futur groupe d'experts de la COHEP en tant que plateforme d'expertise de la formation sont des atouts qui viennent renforcer la mise en réseau des acteurs aux niveaux suisse et international. On peut, à la fin de cet article, imaginer que des institutions de formation, hautes écoles pédagogiques ou universités, fonctionneront bientôt selon une gestion globale durable de type Agenda 21, un modèle de campus pour un développement durable, renforçant ainsi la cohérence éducative entre structure et contenu de la formation. Utopique et possible !

François Bourqui est chargé de cours pour la formation générale et l'EDD à la Haute Ecole pédagogique de Fribourg. Depuis 2010, il est chef du projet de la COHEP, en codirection avec Stefan Baumann et Anita Schneider, de la HEP Zurich, pour l'introduction de l'EDD dans la formation des enseignants en Suisse.

François Gingins est enseignant de biologie au gymnase et didacticien de la biologie. Il a participé, dans le cadre d'HarmoS, à la conduite du consortium «sciences naturelles». Il entretient un rapport étroit avec l'éducation à l'environnement.

Bibliographie, références et schéma sur www.hepl.ch/prismes

Notes

- 1 www.education21.ch, onglet campus (consulté le 13.02.2013)
- 2 Künzli, Bertschi, Buchs, in Baumann et al. 2013, à paraître.
- 3 Bertschi et Künzli, in Baumann et al. 2013, à paraître.
- 4 Idée régulatrice: le développement durable, dans le sens des Nations Unies, doit être compris dans un sens dynamique et décrit un «processus de transformation permanent...» (Hauff, 1987, in Pache A. et al. éditeurs). La durabilité décrit donc une idée régulatrice plutôt qu'un but, ou alors un but auquel il faut continuellement travailler et régulièrement renégocier.
- 5 <http://www.educ-envir.ch/hep/recherche> (consulté le 13.02.2013)